

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA NOUVELLE-BEAUCE



**Projet de plan de gestion des matières résiduelles
2023-2029**

Rapport de consultation publique

Préparé par le Service de la gestion des matières résiduelles et des ressources
matérielles de la MRC de La Nouvelle-Beauce

7 juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

1	AVANT-PROPOS	1
2	OBLIGATIONS DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE	1
2.1	Procédure de la consultation publique	1
2.1.1	Avis public.....	2
2.1.2	Diffusion du projet PGMR	2
2.2	Déroulement de l'assemblée	2
2.2.1	Participation	2
2.2.1.1	Personnel de la MRC de La Nouvelle-Beauce	2
2.2.1.2	Élus de la MRC de La Nouvelle-Beauce	3
2.2.1.3	Citoyens	3
2.2.1.4	Consultant.....	3
2.2.2	Ordre du jour de l'assemblée	3
2.2.2.1	Questions des citoyens	3
2.2.3	Dépôt de mémoires et de commentaires écrits.....	4
2.3	Modifications à apporter au projet de PGMR Révisé	5

Liste des annexes

- ANNEXE I : Avis public
ANNEXE II : Présentation de la consultation publique
ANNEXE III : Mémoire

1 Avant-propos

Le 21 septembre 2021, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.12 et suivants LQE), une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises en regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique. En raison des mesures sanitaires en vigueur, la consultation publique a eu lieu en mode virtuel, par le biais d'une conférence zoom le 16 mars 2022.

La MRC de La Nouvelle-Beauce, ayant écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors de l'assemblée publique, a rédigé le rapport ci-joint.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite consultation publique, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors de l'assemblée.

2 Obligations de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Tel que stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

2.1 PROCÉDURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les articles 53.14 à 53.16 de la LQE définissent la procédure qui doit être suivie par la MRC dans le cadre du processus de consultation publique.

LQE 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

LQE 53.15

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

LQE 53.16

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

2.1.1 Avis public

Tel que stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit à compter du 26 janvier 2022 (voir l'annexe I).

Tel que stipulé par l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de cette assemblée publique a eu lieu le mercredi le 16 mars 2022 à 19 h via la plateforme zoom.

2.1.2 Diffusion du projet PGMR

Tel que stipulé à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fût disponible pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site internet de la MRC, et ce, durant toute la période de consultation.

2.2 DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes. Puis, une présentation du projet de PGMR a eu lieu. À la suite de cette présentation, il y a eu les questions du public.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

2.2.1 Participation

Seize (16) personnes ont participé à l'assemblée.

2.2.1.1 Personnel de la MRC de La Nouvelle-Beauce

- | | |
|-------------------------|--|
| 1. Mario Caron | Directeur général et secrétaire-trésorier et citoyen de Sainte-Marie |
| 2. Samuel Boudreault | Directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles |
| 3. Christian DesAlliers | Technicien en gestion des matières résiduelles |
| 4. Cynthia Gagnon | Agente aux communications et rédactrice et citoyenne de Saint-Elzéar |

2.2.1.2 Élus de la MRC de La Nouvelle-Beauce

- | | |
|--------------------|---------------------------------|
| 5. Gaétan Vachon | Préfet et maire de Sainte-Marie |
| 6. Clément Marcoux | Maire de Scott |
| 7. Yvon Asselin | Maire de Sainte-Hénédine |
| 8. Francis Gagné | Maire de Saint-Bernard |
| 9. Carl Marcoux | Maire de Saint-Elzéar |

2.2.1.3 Citoyens

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| 10. Pierre-Paul Lacasse | |
| 11. Richard Bouchard | |
| 12. Geneviève Audet | |
| 13. Claude Lapointe | Sainte-Hénédine |
| 14. Catherine Parent | Saint-Isidore |
| 15. Sylvie Lehoux | Saint-Elzéar |

2.2.1.4 Consultant

- | | |
|-----------------|--------------------------------|
| 16. Marc Jetten | Chargé de projet pour Stratzer |
|-----------------|--------------------------------|

2.2.2 Ordre du jour de l'assemblée

- | | |
|---|---|
| 1- Inscription du public | (Cynthia Gagnon) |
| 2- Mot de bienvenue | (Samuel Boudreault) |
| 3- Mot du préfet | (Gaétan Vachon) |
| 4- Présentation du déroulement de la consultation | (Samuel Boudreault) |
| 5- Objectifs de la consultation publique | (Christian DesAlliers) |
| 6- Présentation du projet PGMR | (Christian DesAlliers) |
| 7- Période de questions | (Samuel Boudreault et Christian DesAlliers) |
| 8- Levée de l'assemblée | (Samuel Boudreault) |

La présentation a été enregistré et le lien vers l'enregistrement a été rendu accessible à tous sur le site web du PGMR de la MRC.

Site Web du PGMR

<https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/collectes-et-recyclage/pgmr/>

Vidéo de la consultation publique sur la plateforme Youtube.

https://youtu.be/fC64T_wl_4A

La présentation sous forme PowerPoint se retrouve à l'annexe II.

2.2.2.1 Questions des citoyens

Lors de l'assemblée publique, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR. Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de cette période de questions.

1. Tenez-vous compte des matières recyclées par les industries dans vos statistiques?

Réponse : L'outil d'inventaire proposé par RECYC-QUÉBEC a servi pour monter les statistiques. Cet outil prend en considération le type d'industrie pour estimer les tonnages et les taux de récupération.

2. Concernant le tri robotisé et les matières organiques qui seront placées dans un sac, est-ce que les sacs vont subir une compaction dans le camion de déchets?

Réponse : La compaction demeura similaire à la compaction actuelle. La Ville de Québec, qui réalisera le même type de collecte, a réalisé des tests qui ont démontrés un taux de perte de matières organiques de 6 % en raison de sacs qui pourraient déchirer. L'épaisseur et la résine du sac seront choisis en conséquence.

3. Pourquoi est-ce que les entreprises mettent du recyclage au déchets?

Réponse : Nous n'avons pas la réponse, car l'enfouissement coûte plus chère que le recyclage. Par la réalisation des mesures du PGMR, la MRC souhaite connaître la réponse.

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

1. La méthodologie pour comptabiliser les matières générées et récupérées par les entreprises;
2. L'efficacité des sacs pour faire la collecte des matières organiques;
3. La disposition des matières recyclables aux déchets par les entreprises.

2.2.3 Dépôt de mémoires et de commentaires écrits

Les citoyens et groupes d'intérêt devaient transmettre leurs mémoires avant 16 h le 11 mars 2022. Aucun mémoire n'a été déposé dans le délai prescrit, mais un mémoire a été déposé le 15 mars par M. Yvon Marcoux, citoyen de Sainte-Hénédine et directeur général et greffier-trésorier de Sainte-Hénédine. Ce mémoire, voir l'annexe III, a donc été considéré.

Ce mémoire évoque les sujets suivants :

1. Le choix de faire la collecte des matières organiques en sac;
2. La concentration des efforts sur 3 ou 4 principaux éléments de matières résiduelles;
3. La publication des rangs des municipalités par kg/capita;
4. L'augmentation des communications;
5. Le maintien d'un équilibre financier pour les différentes dépenses relevant des municipalités.

2.3 MODIFICATIONS À APPORTER AU PROJET DE PGMR RÉVISÉ

Les responsables du PGMR considère que le projet de PGMR révisé répond aux commentaires formulés, tel que démontré dans le tableau suivant.

Points soulignés	Mesures du projet de PGMR concernées	Modifications
La méthodologie pour comptabiliser les matières générées et récupérées par les entreprises	Mesure 29. Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles des ICI et un diagnostic de leur gestion des matières résiduelles	Aucune nécessaire
L'efficacité des sacs pour faire la collecte des matières organiques	Mesure 24. Identifier les modalités de la collecte en sacs des MO pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables	Aucune nécessaire Il est prévu de réaliser un projet pilote pour la collecte en sac des MO ayant comme un des objectifs d'identifier le sac approprié.
La disposition des matières recyclables aux déchets par les entreprises	Mesure 30. Évaluer les incitatifs applicables au contexte de la MRC pour diminuer l'élimination des déchets par les ICI Mesure 31. Promouvoir et participer à divers projets disponibles en GMR au niveau des ICI Mesure 32. Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi pour cibler les gros générateurs et améliorer leur performance Mesure 35. Accompagner les organisateurs d'événements lors de la planification afin d'améliorer leur performance en GMR	Aucune nécessaire Plusieurs mesures permettront aux ICI de mieux gérer leurs matières recyclables.

Points soulignés	Mesures du projet de PGMR concernées	Modifications
Le choix de faire la collecte des matières organiques en sac	PGMR 2016-2020 Mesure 4.2 : Réaliser une étude pour offrir dans toutes les municipalités de la MRC un service de collecte des matières organiques putrescibles du secteur résidentiel et ICI.	Aucune nécessaire La MRC a réalisé une étude technico-économique permettant de comparer et de chiffrer les coûts de collecte et de traitement des MO. L'option optimale a été retenue par le conseil des maires.
La concentration des efforts sur 3 ou 4 principaux éléments de matières résiduelles	Plusieurs mesures	Aucune nécessaire Les mesures seront réalisées en ordre de priorité sur un échéancier de sept ans.
La publication des rangs des municipalités par kg/capita	Mesure 22. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	Aucune nécessaire
L'augmentation des communications	Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV Objectif E - Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens Mesure 17. Harmoniser les outils d'ISÉ existants et les transmettre aux municipalités Mesure 18. Produire des outils d'ISÉ : capsule vidéo, fiche informative, page web, groupe local Facebook Mesure 19. Déployer un plan de communication citoyenne sur les modes de collecte et leur rôle dans la valorisation de ces matières	Aucune nécessaire L'objectif E de l'orientation 1 vise l'amélioration des communications.
Le maintien d'un équilibre financier pour les différentes dépenses relevant des municipalités	Budget de mise en œuvre des mesures.	Aucune nécessaire Les mesures seront validées avec le comité du PGMR sur lequel siège quatre élus.

ANNEXE I – Avis public



AVIS PUBLIC

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), qu'une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Nouvelle-Beauce 2023-2030**, adopté le 21 septembre 2021, se tiendra comme suit :

CONSULTATION PUBLIQUE

Date : 16 mars 2022 à 19 h en mode virtuel

Inscription au préalable par courriel (gmr@nouvellebeauce.com) ou par téléphone au 418 387-3444, poste 4151

Cette consultation vise à fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et à permettre aux citoyens, aux groupes et aux organismes d'être entendus sur le sujet.

À cet égard, nous vous invitons à nous faire parvenir vos mémoires, commentaires et questions avant 16 h le 11 mars 2022 :

- par courriel à gmr@nouvellebeauce.com
- par la poste, à l'attention de Christian DesAlliers, technicien en gestion des matières résiduelles, à la MRC de La Nouvelle-Beauce, au 268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction G0S 3J0

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi que son sommaire peuvent être consultés au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce et au bureau de chacune des municipalités locales visées¹ par le projet, durant les heures normales d'ouverture. Ils pourront également être consultés sur le site Web de la MRC au <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/collectes-et-recyclage/pgmr>.

Le projet de PGMR propose un plan d'action comprenant 54 mesures accompagnées des moyens de mise en œuvre, des prévisions budgétaires et d'un calendrier de mise en œuvre. Voici quelques mesures proposées :

- Mesure 1. Maintenir et bonifier les programmes de subvention pour l'achat de produits durables
- Mesure 4. Promouvoir et encourager les initiatives zéro déchet
- Mesure 5. Développer un programme d'appels de proposition de projets locaux favorisant la bonne gestion des matières résiduelles
- Mesure 7. Offrir des ateliers et des formations sur la saine gestion des matières résiduelles dans les CPE, les écoles et le CÉGEP
- Mesure 8. Encourager les initiatives locales et communautaires de GMR
- Mesure 11. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation des biens
- Mesure 12. Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de réemploi ou de récupération
- Mesure 25. Mettre en place la collecte des matières organiques en sac sur le territoire de la MRC
- Mesure 50. Sensibiliser la population aux enjeux liés aux résidus dangereux domestiques (RDD)

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Christian DesAlliers au 418 387-3444, poste 4151, ou par courriel gmr@nouvellebeauce.com.

Donné et signé à Vallée-Jonction, ce 26 janvier 2022.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

¹ La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon n'est pas visée par le PGMR, car elle collabore avec la Ville de Lévis.

ANNEXE II – Présentation de la consultation publique

Consultation publique - 16 mars 2022

Samuel Boudreault et
Christian DesAlliers
MRC de La Nouvelle-Beauce

Marc Jetten
Stratzer



1

1

Plan de présentation

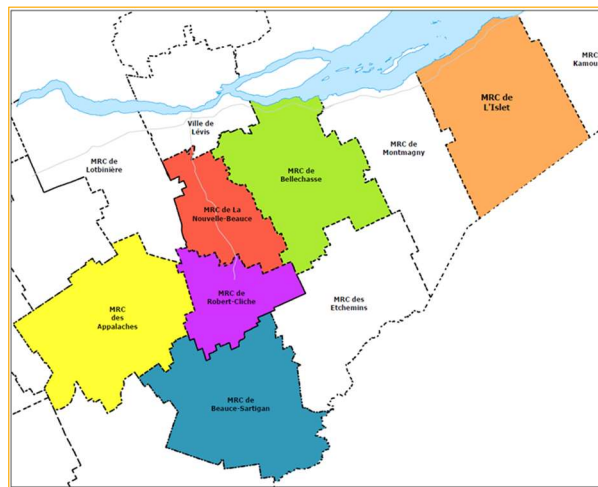
- Révision du PGMR
- Contexte, profil du territoire et services en GMR
- Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Diagnostic territorial et inventaire des matières résiduelles
- Mesures du plan d'action et leurs coûts

2

2

PGMR collaboratif

- 6 MRC de Chaudière-Appalaches : Bellechasse, L'Islet, Nouvelle-Beauce, Appalaches, Robert- Cliché et Beauce-Sartigan
- 10 enjeux régionaux
- 10 mesures



3

3

Contexte du PGMR

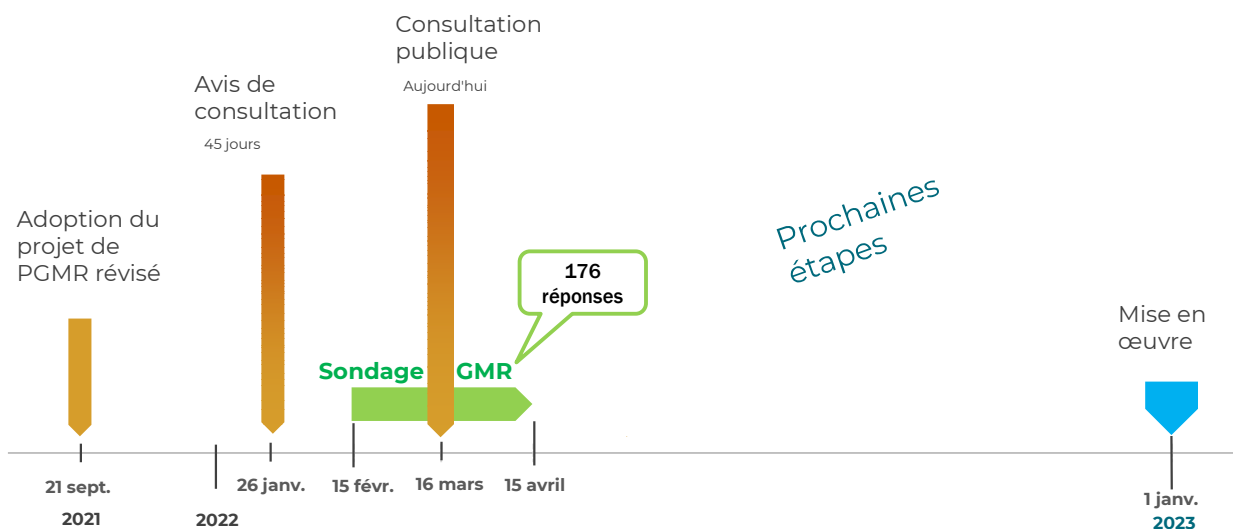
- Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
 - Durée de 7 ans
- Prise en compte
 - Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Plan d'action 2019-2024)
 - Stratégie de valorisation de la matière organique



4

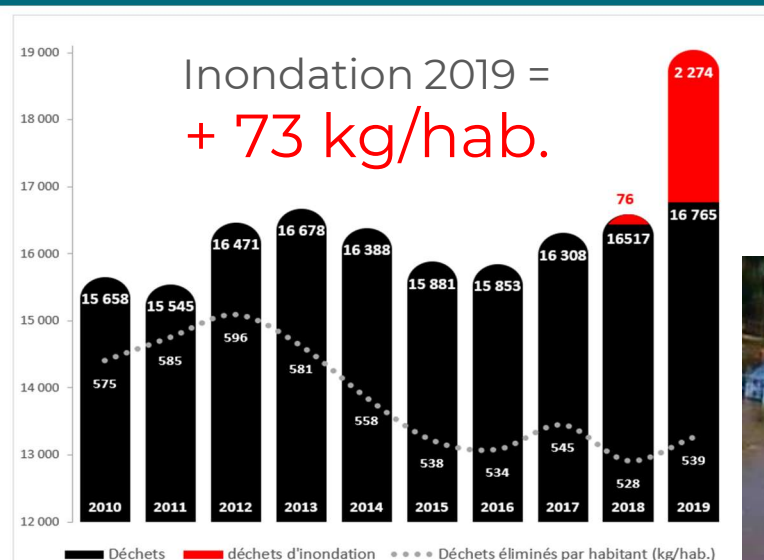
4

Démarches réalisées pour la révision du PGMR



5

Année de référence : 2019



Donnée du LET seulement

2019 = Inondation

2020 = COVID-19



6

Objectifs du PGMR

Matières résiduelles		Cible gouvernementale pour 2023	Résultat de la MRC en 2019	Objectif du PGMR 2023-2030
Matières éliminées (kg/hab./an)		525	687 614 + 73	525 d'ici 2029
Matières recyclables		75 % recyclées	53 %	75 % recyclées d'ici 2028
Matières organiques		60 % recyclées	84 %	60 % recyclées d'ici 2023
CRD	Agrégats	70 % recyclées	94 %	70 % recyclées en 2023
	Non-agrégats	70 % recyclées	38 %	70 % recyclées en 2028

↓ 17 %

7

7

Profil du territoire

- Population en 2019: 31 127 (excluant Saint-Lambert-de-Lauzon)
 - 3 % de plus qu'en 2013
- Répartition des ménages :
 - 73 % unifamiliale
 - 21 % multilogements
 - 5 % saisonniers



8

8

Services en GMR

Déchets et matières recyclables

MRC

- Lieu d'élimination technique (LET) à Frampton
- 2 écocentres (Sainte-Marie et Frampton)
- Gestion de la collecte, transport et traitement des **matières recyclables**



Municipalités

- Gestion de la collecte et transport des **déchets**

Opérations par 2 entreprises



9

9

Services en GMR

Matières organiques

MRC

- Collecte et gestion des boues de fosses septiques
- Valorisées à 100 % par épandage agricole



Municipalités

- Lieux d'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, résidus de jardins, sapins, etc.)
- Sainte-Marie offer la collecte hebdomadaire des résidus verts en période estivale



10

10

Services en GMR

Écocentres à Sainte-Marie et à Frampton



Matières acceptées

- Résidus de CRD
- Résidus verts (Jardin, feuilles, etc.)
- Pneus
- Tubulure acéricole
- Plastiques agricoles (sans frais)

Sans frais pour les citoyens



- Produits REP (électroniques, peinture, huile, appareils frigorifiques, etc.)
- Résidus dangereux domestiques (RDD)
- Petits appareils électriques
- Encombrants

11

11

Coûts de collecte 2019

Matières recyclables et déchets

Matières recyclables Résidentiel et ICI assimilables	MRC (\$/hab.)	Chaudière- App. (\$/hab.)	Québec (\$/hab.)
Collecte et transport	19	19	17
Tri et conditionnement	4	9	8
TOTAL – Recyclables	22	28	24
Déchets Résidentiel et ICI assimilables	MRC (\$/hab.)*		
Collecte et transport	58		
Élimination	53		
TOTAL - Déchets	111		

Selon rapport
du BAPE
66 \$/hab.

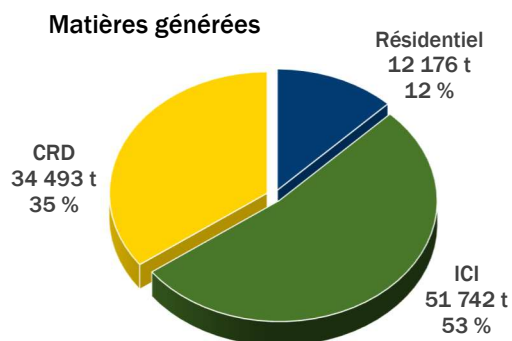
* Données mise à jours

12

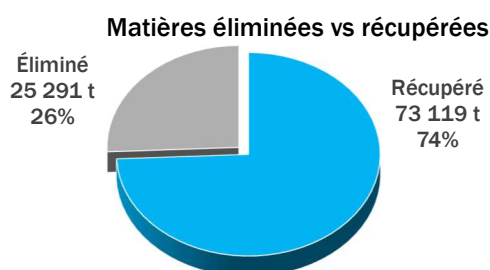
12

Inventaire des matières résiduelles

Tous les secteurs – matières générées (sans les boues)



Secteur	Récupéré	Éliminé	Généré (total)
Résidentiel	5 883 t	6 292 t	12 176 t
ICI	42 172 t	9 570 t	51 742 t
CRD	25 064 t	9 429 t	34 493 t
TOTAL	73 119 t	25 291 t	98 411 t

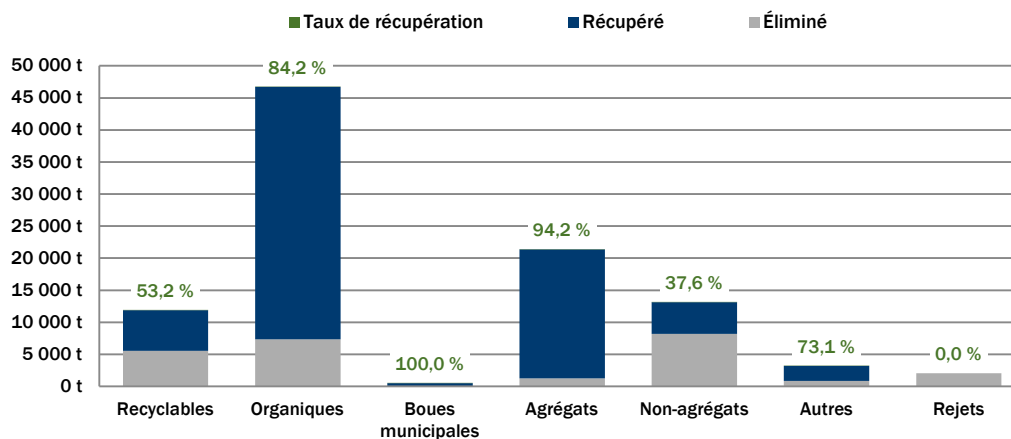


13

13

Inventaire des matières résiduelles récupérées

Tous les secteurs

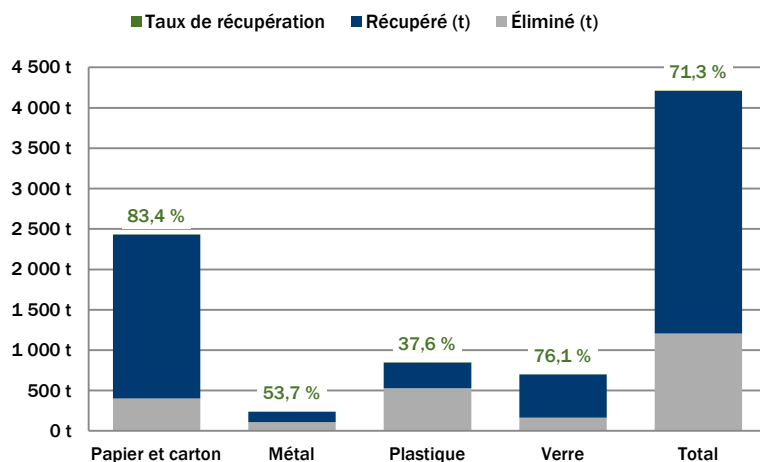


14

14

Inventaire du secteur résidentiel (2019)

Matières recyclables



	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	2 027 t	403 t	2 430 t
Métal	126 t	109 t	235 t
Plastique	318 t	528 t	847 t
Verre	531 t	167 t	698 t
TOTAL	3 003 t	1 206 t	4 209 t

Taux de récupération

2013	2019
64 %	71 %

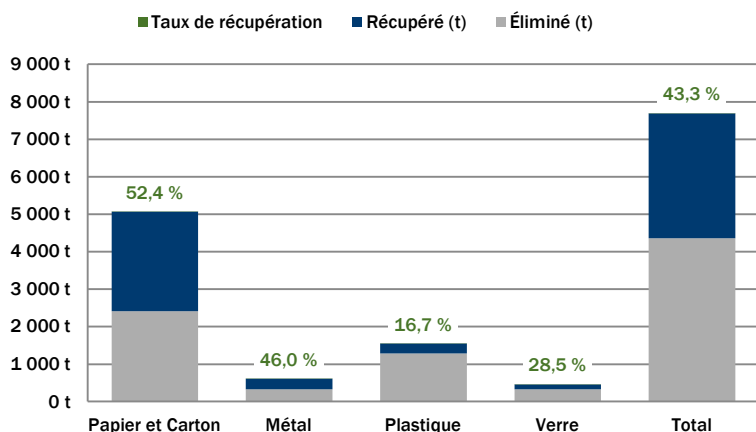
Objectif : 75 %

15

15

Inventaire du secteur des ICI

Matières recyclables



	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	2 656 t	2 416 t	5 071 t
Métal	281 t	330 t	612 t
Plastique	259 t	1 289 t	1 548 t
Verre	131 t	329 t	460 t
TOTAL	3 326 t	4 364 t	7 690 t

Taux de récupération

2013	2019
42 %	43 %

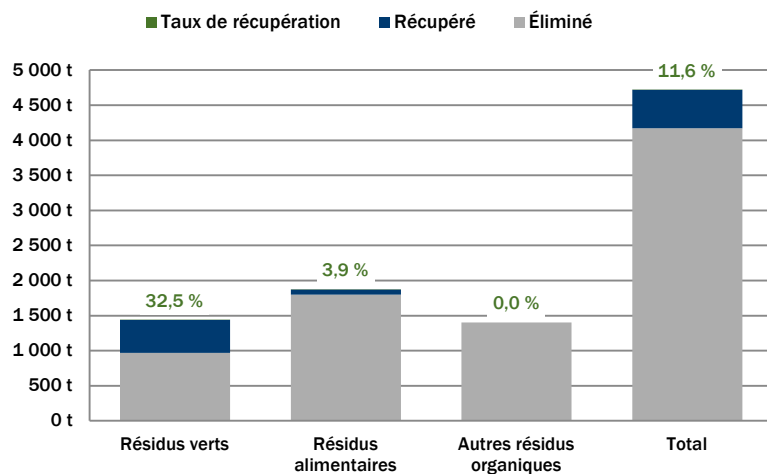


16

16

Inventaire du secteur résidentiel (2019)

Matières organiques



	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	6 t	0 t	6 t
Résidus verts	468 t	971 t	1 438 t
Résidus alimentaires	73 t	1 801 t	1 874 t
Autres résidus organiques	0 t	1 402 t	1 402 t
TOTAL	547 t	4 173 t	4 719 t

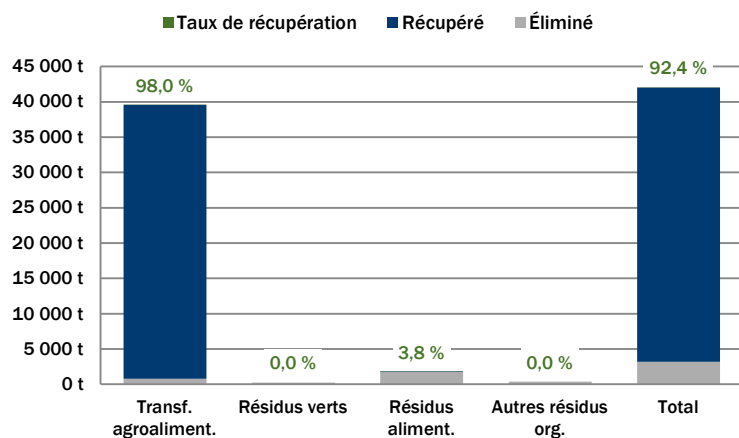
Taux de récupération	
2013	2019
0 %	12 %

17

17

Inventaire du secteur des ICI

Matières organiques



	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire	38 766 t	800 t	39 566 t
Résidus verts	0 t	262 t	262 t
Résidus alimentaires	69 t	1 750 t	1 820 t
Autres résidus organiques	0 t	378 t	378 t
TOTAL	38 835 t	3 189 t	42 025 t

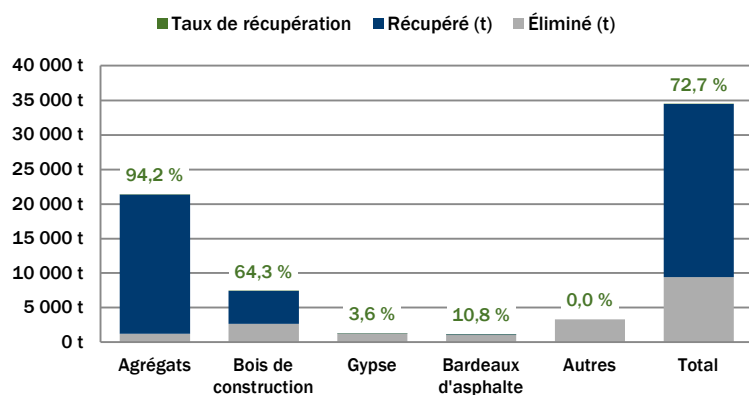
Taux de récupération	
2013	2019
52 %	92 %

18

18

Inventaire du secteur des résidus de CRD

Résultats tirés entre autres de la valeur des permis de bâtir fournis par l'ISQ (99 382 k\$)



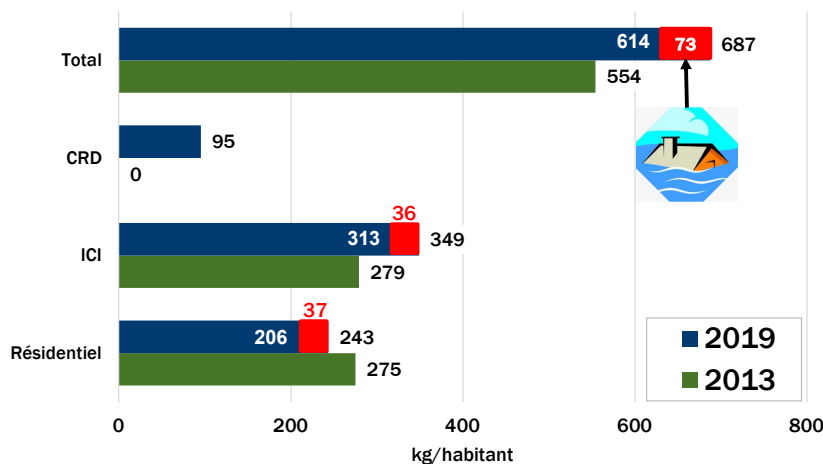
	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	20 125 t	1 242 t	21 367 t
Gypse	46 t	1 210 t	1 255 t
Bardeaux d'asphalte	123 t	1 014 t	1 137 t
Autres	0 t	3 320 t	3 320 t
Bois de construction	4 770 t	2 644 t	7 414 t
TOTAL	25 064 t	9 429 t	34 493 t

Taux de récupération	
2013	2019
78 %	73 %

19

19

Inventaire - élimination en kg/habitant



SECTEUR	2013	2019	Variation
Résidentiel	275	243	-11 %
ICI	279	349	25 %
CRD	0	95	S. O.
TOTAL	554	687	24 %

Sans inondation

SECTEUR	2013	2019	Variation
Résidentiel	275	206	-25 %
ICI	279	313	12 %
CRD	0	95	S. O.
TOTAL	554	614	11 %

20

20

Diagnostic territorial – Forces



- MRC exerce sa compétence pour les matières recyclables, le traitement des matières et les boues de fosses septiques
- Vision « zéro déchet » et leadership de la MRC en matière d'ISÉ
- Récupération des matières recyclables du résidentiel (71 %)

21

21

Diagnostic territorial - Faiblesses

- Peu de regroupement des services de collecte et de transport des déchets
- Disparité des modes de collecte d'encombrants
- Manque de connaissances de la GMR des secteurs des ICI et des résidus de CRD



22

22

Diagnostic territorial - Opportunités

- Modernisation de la collecte sélective (2025)
- Nouvelles responsabilités élargies des producteurs (REP)
 - Appareils frigorifiques des ICI
 - Électroménagers
 - Plastiques agricoles
- Projet régional d'économie circulaire



23

23

Diagnostic territorial - Menaces



- Augmentation de la redevance à l'élimination
 - 30 \$/t + 2 \$/t par année
- Faible intérêt de certains ICI pour la GMR

24

24

Plan d'action régional : orientations et structure



- 10 enjeux régionaux
- 10 mesures proposées
 - Moyens de mise en œuvre
 - Coordination
 - Géométrie variable

25

25

Mesures du plan d'action régional (6 MRC de Chaudière-Appalaches)

1. Programme régional de compostage domestique et communautaire
2. Stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire
3. Vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR
4. Stratégie régionale de gestion des encombrants
5. Stratégie régionale de réemploi

26

26

Mesures du plan d'action régional (6 MRC de Chaudière-Appalaches)

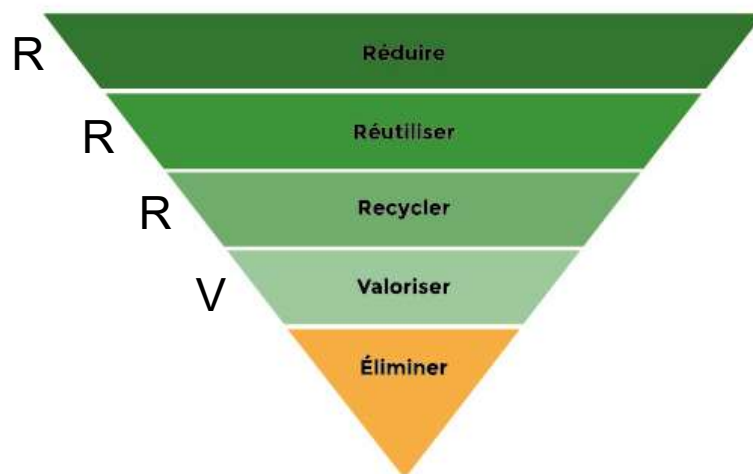
6. Harmonisation du fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale
7. Harmonisation des règlements municipaux en gestion des matières résiduelles
8. Vision régionale «zéro déchet» et plan commun d'ISÉ
9. Solutions régionales d'élimination des résidus ultimes
10. Maintien du comité régional



27

27

Plan d'action de la MRC *Orientations et mesures*



28

28

Plan d'action 2023-2030 - 5 orientations

1. Améliorer la GMR en priorisant les 3RV avec une emphase sur la réduction à la source et le réemploi
2. Implanter le scénario de gestion des matières organiques pour le secteur résidentiel
3. Améliorer la performance en GMR des ICI, des municipalités et lors des événements publics
4. Acquérir les connaissances sur le flux des résidus CRD sur le territoire et en faire une saine gestion
5. Optimiser les services et les installations en GMR et harmoniser la réglementation des municipalités

29

29

Orientation 1

Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens



Mesure 1 : Maintenir et bonifier les subventions à l'achat de produits durables.

Mesure 2 : Encadrer l'utilisation des produits à usage unique.

Mesure 5 : Programme d'appel de propositions de projets locaux en GMR.



30

30

Orientation 1

Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens



Mesure 9 : Promouvoir les services de ressourceries et encourager le réemploi.



Mesure 13 : Tarification incitative au LET pour articles récupérables.



Mesure 14 : Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières (débris après sinistre).

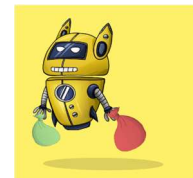
31

31

Orientation 2

Implanter la gestion des matières organiques dans le secteur résidentiel

Mesure 25 : Collecte des matières organiques en sac sur le territoire de la MRC.



Mesure 26 : Gestion sur place des matières organiques générées par les citoyens.

Mesure 27 : Valorisation des résidus verts lors des collectes ponctuelles ou de l'apport volontaire.



32

32

Orientation 3

Améliorer la performance des ICI, des municipalités et des événements publics



Mesure 28 : Diagnostic de la GMR des ICI.

Mesure 32 : Événements de réseautage des ICI.

Mesure 34 : Accompagnement pour l'organisation d'événements écoresponsables.

Mesure 37 : Politiques d'achat responsable à la MRC et dans les municipalités.

33

33

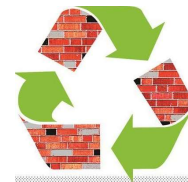
Orientation 4

Acquérir des connaissances sur le flux des résidus de CRD et en faire une saine gestion

Mesure 42 : Documentation des débouchés potentiels des résidus de CRD.

Mesure 43 : Diffusion des outils d'aide à la gestion responsable des résidus de CRD.

Mesure 44 : Disposition rendant obligatoire la valorisation des résidus de CRD dans les devis d'appel d'offres pour des travaux municipaux.



34

34

Orientation 5

Optimiser les services et les installations en GMR et harmoniser la réglementation des municipalités



Mesure 48 : Regroupement de certains contrats de collecte.



Mesure 50 : Sensibiliser sur les enjeux reliés sur RDD.

Mesure 52 : Harmonisation des règlements municipaux en GMR.



Mesure 54 : Interdiction, dans les règlements, de mettre des matières autres que les résidus ultimes dans le bac à déchets.

35

35

Coûts totaux estimés et revenus potentiels

Coût total de mise en œuvre du PGMR 2023-2030 : 2,6 M \$

- 370 000\$ par année d'application
- 12 \$ par habitant/an

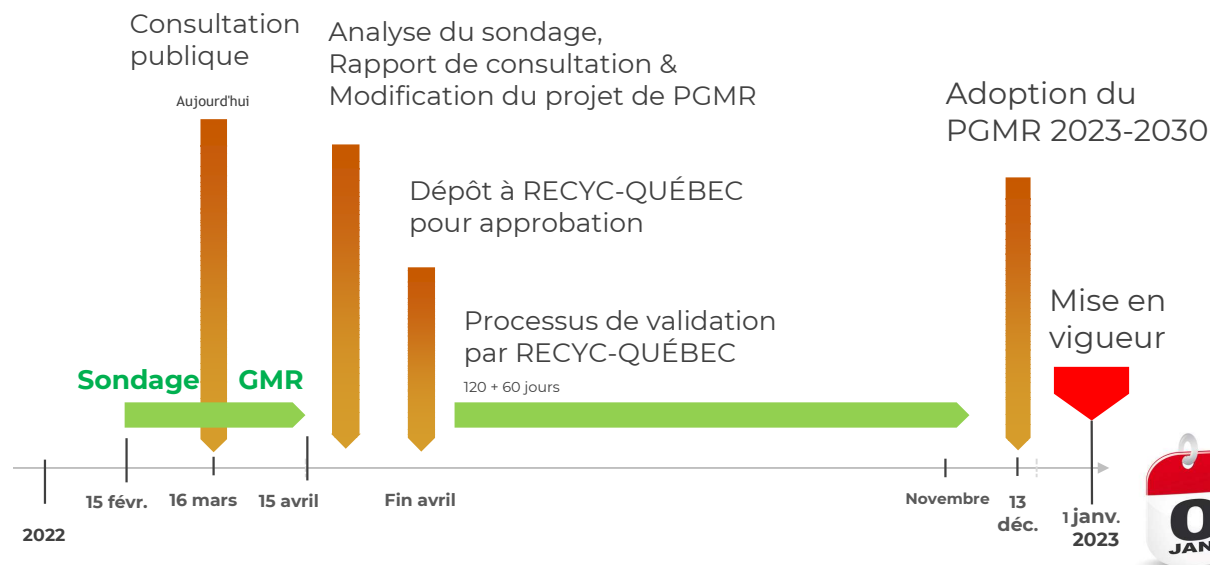
Revenus annuels estimés durant cette période

- Redistribution de la redevance : 1,6 M \$
- Compensation des organismes REP, modernisation de la collecte sélective, programmes de financement (RECYC-QUÉBEC), etc.

36

36

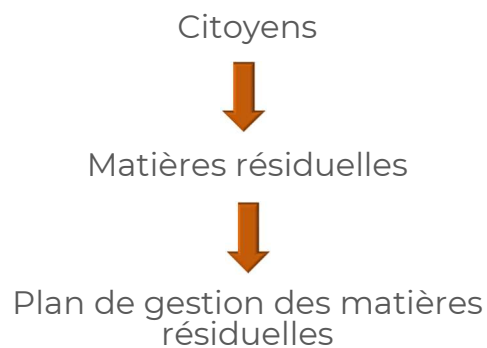
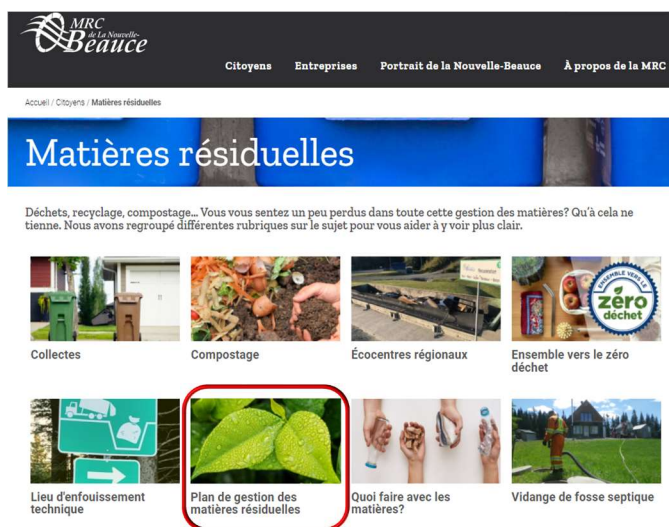
Prochaines étapes



37

37

Pour plus d'information...



Projet de PGMR & Sondage GMR

38

38

Firme de consultation

STRATZER

Sandra Messih
Directrice des opérations
s.messih@stratzer.ca
514-844-7111 poste 208

Marc Jetten, chargé de projet
m.jetten@stratzer.ca
Cell.: 450-684-0795

Montréal
5593 rue Fullum
Montréal (Québec), H2G 2H5
(514) 844-7111

Québec
3315, boul. Sainte-Anne Québec (Québec),
G1E 3K8
(418) 353-7177

Toronto
70, Cambridge Ave, # 524
Toronto (Ontario), M4K 2L5
(647) 849-1088

39

Merci de votre attention! Questions? Commentaires?



Samuel Boudreault, ing.
Directeur du Service de gestion des matières résiduelles
et des ressources matérielles
samuelboudreault@nouvellebeauce.com
418 387-3444 x 4112

Christian DesAlliers, DGE
Technicien en gestion des matières résiduelles
christiandesalliers@nouvellebeauce.com
418 387-3444 x 4151

40

40

ANNEXE III – Mémoire

Mémoire sur PGMR pour la Nouvelle-Beauce

1) TRI-Robotisé ? Actuellement au Québec près de la moitié des municipalités ont choisi d'y aller avec le bac brun pour leur compostage avec une bonne efficacité et ce depuis plusieurs années pour certaines comme Rimouski. Cette méthode est éprouvée est sans trop de risque d'imprévu et le compost produit est de bonne qualité.

La façon de faire proposée est nouvelle au Québec. Elle comporte plusieurs variables qui peuvent être problématique.

Elle s'apparente à la solution de Comporek qui proposait une seule collecte dans les années 90 avec technologie de tamis qui fut un gouffre financier et qui n'est plus en opération depuis plusieurs années. Le compost issu était de très mauvaise qualité

En plus de la technologie robotisée qui nécessitera de l'entretien et des délais de réparations, la gestion de sac de couleur par le citoyen est une procédure qui posera possiblement des défis d'adhésion et de gestion. La collecte à même le bac d'ordures et la compression dans les camions (pensons à des sacs gelés) risque d'être très problématique.

La contamination de la matière compostable par la manipulation et par les résidus de sacs est probable. En plus, la gestion commerciale (conteneur) et la gestion des matières vertes (feuille, gazon, jardinage) seront un autre défi important.

L'argument d'espace en milieu rural comme la Nouvelle-Beauce n'est pas le même que pour des grandes villes. Notez que certaine comme Lévis ont le bac brun et cela fonctionne bien.

Le coût de collecte supplémentaire. Avec le prix de l'essence actuel on peut dire qu'on fait bien. Mais nous croyons que l'industrie du transport trouvera son compte dans d'autres formes d'énergie pour ses flottes de camion avant longtemps.

Bref, il aurait été très pertinent de sortir les coûts réels d'un processus avec bac brun vs le tri-robotisé pour les matières compostables afin de fournir aux décideurs toutes les informations.

Si la technologie de tri-robotisé est quand même retenu, il faudrait que le risque d'aléa pour les 5 premières années soient assumés par les fournisseurs et les consultants et non-pas par les payeurs de taxes.

2) Bien que le PGMR doivent traiter de plusieurs sujets, qui sont marginaux pour la plupart (en terme de tonnage), nous invitons les décideurs à concentrer leurs efforts sur les principaux éléments de matière résiduels (3 ou 4) en accompagnant mieux les grands utilisateurs pour diminuer les quantités générées.

3) Publier les rangs des municipalités en terme de kilo/capita pour mettre celles-ci en compétition et accompagner celles qui ont de moins bon résultat dans des actions correctrices.

4) Mettre de l'avant de la publicité trimestriellement sur la diminution à la source, le recyclage, la réutilisation et la réparation. Bien qu'on retrouve de la publicité, celle-ci est nettement insuffisante pour viser à modifier des comportements. Il en faut beaucoup plus.

5) Enfin, il faut faire réaliser que bien que le pouvoir de taxation des villes soit illimité en pratique il faut continuer à permettre aux générations suivantes d'avoir accès à des propriétés. Si le champ fiscal occupé par la gestion des matières résiduelles ne cesse de croître de façon importante, il diminuera les sommes disponibles pour le renouvellement des infrastructures (aqueduc, égout, voirie, route), les loisirs, la sécurité publique et le logement social en autre. Il faut garder à l'esprit qu'un équilibre soit maintenu entre les différentes dépenses relevant des municipalités. (ex : On peut avoir les meilleurs résultats de gestion de matières résiduelles du Québec mais si on a plus de marge budgétaire pour les infrastructures de loisirs dans une municipalité, cela n'est pas un équilibre souhaitable.)

Yvon Marcoux. D.G. greffier-trésorier
Municipalité de Ste-Hénédine
15 mars 2022